SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION

FORMATION CONTINUE ET ASSURANCE QUALITÉ DES ÉVALUATIONS

IPCSR ET DPCSR

Tableaux synoptiques :

- ✓ PAGE 1 : Formation continue : volumes et programmes
- ✓ PAGE 2 : Formation continue et Assurance qualité : qui fait quoi ?
- ✓ PAGE 3 : Quel parcours si l'audit annuel ou quinquennal conclut que :
  - ➢ Le niveau de l'agent n'est pas optimal, le résultat est « satisfaisant sous réserve » ;
  - ➢ L'agent est jugé « gravement défaillant » ;

FORMATION CONTINUE : volumes et programmes

La directive prévoit 4 jours sur 2 ans (théorie et pratique missions) + 5 jours sur 5 ans (pratique conduite), soit 3 j./an en moyenne

A exigences constantes, le SNICA-*FO* revendique donc 3 jours par an et par IPCSR, et un dispositif spécifique pour les DPCSR

À noter : si la DSR exige un niveau supérieur à celui prévu par la directive, le volume de formation continue devra être adapté en conséquence.

1 journée de pratique des missions statutaires (évaluation, contrôles et sécurité routière)

1.4 *Compétences en matière d'évaluation // **1.6** Qualité du service*

Cf. p.5 de la contribution pour les précisions sur ces thèmes.

Selon les années et les besoins locaux, le DPCSR organise, en lien avec ses IPCSR, des simulations d'examens à bord de véhicules de la catégorie concernée (rotations annuelles) ; ou des missions de contrôle et de SR en binômes ; ou des sessions de théorie des évaluations, des contrôles et missions de SR. Le commentaire de départ et le remplissage du CEPC peuvent également être abordés à ces occasions.

Pour le SNICA-*FO* il est important d'intégrer de la « théorie de la pratique ». Les IPCSR estiment en effet qu'il n'y a pas que l'observation qui est intéressante, et qu'il est très porteur aussi d'échanger en salle sur les attendus de chaque action. Exemples : bien cerner/réviser les objectifs d'une manœuvre, d'un changement de direction, de la phase autonome etc.

Proposition de rotation pour ces sessions : cat. B la 1ère année, puis A la 2ème, puis GL, puis B, A etc. (GL y compris pour les non-qualifiés).

1 journée de pratique de la conduite

1.5 *Compétences personnelles en matière de conduite*
1.8 *Conduite économe en carburant et respectueuse de l'environnement.*

Cf. p.6 de la contribution pour les précisions sur ces thèmes.

Proposition de rotation annuelle :

Année 1 = B ; Année 2 = A ; Année 3 = GL ; Année 4 = B ; Année 5 = A ; (GL y compris pour les non-qualifiés, nous y reviendrons).

Pour la **moto**, au regard des risques d'accidents de service, qui pourraient être graves, voire très graves, et compte-tenu du fait que tous les IPCSR et DPCSR ne disposent pas d'un équipement de protection, le SNICA-*FO* préconise que la formation se déroule sur **simulateur**.

Dans tous les cas (véhicules/simulateurs) le prêt est à exclure. Le service doit être facturé aux BER (déontologie).

À l'issue de ces journées, un débriefing est organisé et les IPCSR sont notés (nous y reviendrons).

1 journée de théorie

1.3 *Connaissances et compréhension de la conduite et de l'évaluation ; **1.7** Connaissance de la technique et de la physique automobiles* (p.6 contribution).

Ces journées ne doivent pas être limitées à des cours magistraux, mais intégrer des interactions avec et au sein du groupe. Elles doivent comporter un module relatif à l'utilisation du CEPC et à la recevabilité des dossiers car les règles sont nombreuses et évolutives.

À l'issue de ces journées, un débriefing est organisé et les IPCSR sont notés (nous y reviendrons).

FORMATION CONTINUE ET ASSURANCE QUALITÉ : qui fait quoi ?

L'élaboration des modules de formation est assurée par la DSR-SDERPC-BQM, en lien avec l'INSERR

FORMATION CONTINUE

DPCSR

Ils sont **formés à l'INSERR par le BQM**. Cette formation dure **7 jours au moins**. Elle a lieu tous les **5 ans** (le module est également intégré à la formation initiale). Nous suggérons 5 jours en présentiel et 2 en visio :

- 2 jours - pratique des missions (examens etc.) ;
- 2 jours - méthodes d'enseignement et d'évaluation ;
- 1 jour - conduite perso. ;
- 2 jours relatifs à la théorie, en visio ;

Le SNICA-*FO* préconise en outre une piqûre de rappel de **3 jours** entre les deux formations quinquennales.

IPCSR

Ils sont **formés par leur DPCSR, dans leur département**. Cette formation **annuelle** dure **trois jours** au moins :

- 1 journée relative à l'évaluation, aux contrôles et aux missions de SR ;
- 1 journée de pratique de la conduite ^ ;
- 1 journée de théorie ^ ;

^ Ces sessions de FC obligatoire (conduite et théorie) font l'objet d'un court questionnaire en fin de journée, préparé par le DPCSR. Les notes obtenues servent pour les audits annuels et quinquennaux (*cf*. tableau ci-contre). La pratique de l'évaluation est évaluée en examen lors des audits.

ASSURANCE QUALITÉ (AUDITS)

IPCSR

AUDIT ANNUEL (AA)

- Évaluation théorie et conduite, par le DPCSR, à l'issue des journées dédiées de formation continue ;
- Qualité des évaluations et du service rendu à l'usager, en examen (4U), par le DPCSR ;
- Entretien pro au BER, par le DPCSR ;

AUDIT QUINQUENNAL (AQ)

- Qualité des évaluations et du service rendu à l'usager : en examen (4U), par les auditeurs de la cellule ;
- Théorie et conduite : c'est la moyenne des notes attribuées par le DPCSR à l'issue des sessions de FC des cinq dernières années qui est prise en compte ;

DPCSR

AUDIT ANNUEL (AA)

Entretien professionnel (EP) par le supérieur hiérarchique, comme actuellement (pas de contrôle en examen à ce stade) ;

AUDIT QUINQUENNAL (AQ)

Contrôle de la qualité des évaluations et du service rendu à l'usager, par la cellule d'audit.

À noter : contrairement aux IPCSR (cf. ci-contre) qui cumulent 8 examens contrôlés l'année de l'audit quinquennal (4 en AA et 4 en AQ), ce qui est conforme à la directive, les DPCSR devront réaliser 6 examens pour que le texte soit respecté (durée cumulée d'au moins ½ journée) puisqu'il n'ont pas de contrôle en examen lors de l'Audit Annuel.

QUEL PARCOURS SI L'AUDIT ANNUEL ET/OU QUINQUENNAL CONCLUT QUE :

Précisions : Comme pour les examens du PC, les Audits annuels et quinquennaux doivent **être empreints de bienveillance** et **le doute doit bénéficier à l'audité**.

LE NIVEAU DE L'AGENT N'EST PAS OPTIMAL, LE RÉSULTAT EST « SATISFAISANT SOUS RESERVE* »

Une **formation obligatoire dite « courte » (4 à 12 jours),** ciblée sur les points d'effort, est proposée à l'agent.

Deux options (cumulables et au choix de l'agent, en fonction des conseils reçus de son DPCSR) :

- Quatre jours à l'INSERR ou session spécifique assurée localement par le DPCSR ;
- Huit jours de « double », avec le DPCSR et/ou avec un ou des collègues ;

Après cette formation obligatoire « courte », les audits reprennent au rythme et dans les délais habituels.

Dans le cas où cinq audits annuels successifs + le quinquennal concluraient à un résultat « satisfaisant sous réserve », la cellule d'audit met en place, en lien avec l'agent concerné, une formation complémentaire personnalisée, tant dans son contenu que sa durée.

L'AGENT EST JUGÉ « GRAVEMENT DÉFAILLANT** »

À l'issue de l'audit Annuel (DPCSR)

Une **formation obligatoire dite « longue » (24 jours),** ciblée sur les points faibles, est proposée à l'agent. Elle se déroule en deux temps consécutifs. Huit jours au moins à l'INSERR + 16 jours de « double » avec le DPCSR et/ou un ou des collègues IPCSR.

Après cette formation obligatoire « longue », les contrôles (audits) reprennent au rythme et dans les délais habituels.

Dans le cas où trois audits annuels successifs révèleraient des « défaillances graves », la cellule d'audit est saisie par le DPCSR pour qu'un accompagnement et un suivi personnalisés soient mis en place, en lien avec l'agent concerné.

À l'issue de l'audit Quinquennal (cellule)

Formation ciblée à l'INSERR, huit jours au moins au moins + 16 jours de « double » (DPCSR ou collègues).

Après cette formation de 24 jours :

2ème Audit (DPCSR)

Si favorable = retour dans le cursus usuel ;

Si satisfaisant sous réserve : suivi particulier, assuré par le DPCSR jusqu'au prochain audit annuel ;

Si gravement défaillant = accompagnement et suivis personnalisés (DPCSR – Cellule - INSERR) jusqu'au prochain audit annuel ;

Dans tous les cas, la grille d'audit est renseignée avec l'agent et dans la foulée de l'audit.

* C'est le barème de la grille d'évaluation des audits qui détermine si le niveau de l'agent est optimal, donc satisfaisant, ou « satisfaisant sous réserve », ou si l'agent est « gravement défaillant » au sens de la définition qui sera adoptée à l'issue du GT.

** La directive 2006/126/CE introduit la notion de « gravement défaillant ». Pour le SNICA-*FO*, ce terme doit être défini (guide de l'assurance de la qualité). Nous proposons : *Les **défaillances graves** sont caractérisées par des **carences graves** (incapacité à faire face à ses responsabilités) en matière d'évaluation (résultats d'examen incohérents), de respect des candidats ou de maintien de la sécurité pendant les examens.*